

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18276 - 71ÈME ANNÉE

Présentation du projet de mandature

L'échec du système dans le débat au Conseil départemental



Les élus du Groupe de concertation pour le développement. Les interventions de Michèle Caniguy et Maurice Gironcel ont amené le débat sur le fond du problème : la rupture avec un système à bout de souffle.

La séance plénière du Conseil départemental tenue hier était largement consacrée au projet de mandature 2015-2021. Un débat dans lequel les conseillers départementaux du Groupe de concertation pour le développement de La Réunion ont fait entendre leur voix. La présidente a alors elle aussi adopté le mot système à la place de modèle pour qualifier l'organisation qui existe depuis 1946 à La Réunion.

Le Conseil départemental a tenu hier sa séance plénière avec notamment à l'ordre du jour la suite de la présentation des orientations de la mandature.

La séance a débuté par une minute de silence en hommage aux victimes de l'accident de la route du Puysegrin en France. Outre les élus et les administratifs, l'hémicycle accueillait une classe du lycée du Verger à Sainte-Marie. L'étude du Conseil départemental est son projet pédagogique.

Puis a commencé la lecture de plusieurs motions. Les trois premières étaient présentées par le groupe majoritaire. Tout d'abord il était question de la nomination d'un Réunionnais au poste de secrétaire général de l'Académie de La Réunion, ensuite du maintien des exonérations de charge et du dispositif de défiscalisation jusqu'à au moins 2025, et enfin de l'entrée de Roland Garros au Panthéon.

Le Groupe de concertation pour le développement de La Réunion a rendu public deux autres motions. La première lue par Michèle Caniguy demandait le soutien du Conseil départemental pour la ratification de la Charte européenne des langues régionales. La seconde, lue par Maurice Gironcel, réaffirmait le soutien du Conseil départemental à la filière canne et lançait un appel à l'action pour débloquer la situation.

Tournant historique

Dans son discours introductif à l'ordre du jour, Nassimah Dindar, présidente du Conseil départemental, a rappelé le tournant historique que connaît La Réunion. Le chômage ne baisse pas, et c'est la réduction des dotations de l'État. 800 millions de dépenses supplémentaires ne sont pas compensées par l'État.

Cela amène à « s'appuyer sur nos propres richesses ». La présidente du Conseil départemental a également insisté sur l'importance d'ouvrir La Réunion sur son environnement régional. Elle note aussi l'importance de rechercher des solutions ici. « L'État nous incite à construire notre propre développement. Prenons l'État au mot, la lecture des motions va dans ce sens ».

Se sont ensuite succédé des inter-

ventions de cinq conseillers départementaux donnant leur position sur le projet de mandature : Sergio Erapa, Paulette Adois-Lacpatia, Philippe Robert, Michèle Caniguy et Maurice Gironcel.

Philippe Robert a déploré l'absence de programmation de nouveau collège à La Possession, alors que les trois de la commune sont saturés.

Où est la culture ?

Michèle Caniguy a constaté le manque d'un chapitre dédié à la culture. Il aurait pu s'articuler autour de plusieurs piliers : droit à la lecture pour tous, patrimoine réunionnais, une île fière de ses artistes et un territoire numérique.

Elle a aussi souligné que 47 % de la population réunionnaise est sans diplôme. Cette proportion atteint 53 % dans l'Est. D'où l'importance de la prise en compte des langues maternelles, dont le créole, dans l'apprentissage du français.

« L'éducation nationale a changé de discours », dit la conseillère départementale, qui cite une feuille de route adoptée par le Conseil académique, instance où siège le Conseil départemental. Malheureusement, cette feuille de route ne trouve pas son application partout : « nous devons veiller à ce que la langue créole soit enseignée dans les établissements. Une feuille de route a été faite par le Conseil de l'Éducation où siège le Conseil départemental ». À l'appui de son discours, Michèle Caniguy a fait écouter une chanson de Gaël Velayen.

En réponse, Nassimah Dindar a indiqué que le Département maintient ses politiques de démocratisation de la culture, et insiste sur l'effort fait par la collectivité dans les théâtres.

Et d'indiquer que le Conseil départemental ne peut de lui-même agir dans des questions qui relèvent des compétences de l'État : langues régionales, lutte contre l'illettrisme.

Manque d'ambition

Maurice Gironcel a déploré le manque d'ambition des orientations de la mandature. Il a rappelé les rendez-vous des six prochaines an-

nées : disparition de la défiscalisation dans sa forme actuelle, menace sur la filière canne. Le système est arrivé à bout de souffle.

Or, l'an prochain, le gouvernement propose l'inscription dans la loi de l'égalité réelle. Une réforme institutionnelle est possible, ne faut-il pas en débattre ?

Sur les inégalités, Maurice Gironcel a rappelé la différence de PIB par habitant entre La Réunion et la France : 14.000 euros. Cela fait 12 milliards au total. Il a donc fait part d'une proposition : que 500 à 600 millions d'euros soient affectés chaque année dans un fonds de développement pour arriver à terme à l'égalité du PIB par habitant.

Le conseiller départemental a noté également que 25 millions sont affectés pour les 700 kilomètres de routes départementales, insuffisant. Et « que fait-on pour éradiquer les radiers ? »

Et la filière canne-sucré ?

Maurice Gironcel a aussi constaté qu'« aucun collège n'est programmé, alors que l'on dit que l'éducation est une priorité ». Et de rappeler que sur sa commune, un terrain viabilisé est disponible, et des plans ont été faits, pour construire un collège à Bagatelle.

Pour répondre aux besoins dans l'action sociale, l'élu a de nouveau proposé de mutualiser les crédits pour créer deux grands services d'intérêt public : un d'aide à la personne proche des gens, et un pour l'environnement avec la mise en valeur du Parc national.

Enfin, Maurice Gironcel a souligné l'absence de la filière canne-sucré du projet de mandature, ainsi que celle des accords de partenariat économique. Faits dans notre dos, ces APE annoncent la mort de nos productions agricoles.

Nassimah Dindar a rejoint l'élu communiste sur un point : le système est à bout de souffle. Une idée qu'elle a ensuite développée.

La séance s'est achevée après l'examen des autres points à l'ordre du jour. La commission permanente s'est réunie dans la foulée.

Édito

Faisons échec au système du chômage

Dans son intervention hier en séance plénière du Conseil départemental, Maurice Gironcel a rappelé les rendez-vous qui s'annoncent au cours des 6 prochaines années. L'élu communiste a aussi insisté sur l'ampleur de la crise. Ces faits appellent à une rupture avec un système à bout de souffle. Plusieurs faits récents montrent l'impasse dans laquelle s'enfonce La Réunion à cause de ce système.

Ce sont tout d'abord les chiffres du chômage. Avec plus de 135.000 Réunionnais privés d'emploi, sur un total de près de 180.000 personnes à la recherche d'un travail, Pôle emploi a publié lundi soir de nouveaux records. Compte tenu de l'accroissement de la population active, il est nécessaire de prévoir au moins 7.300 emplois supplémentaires par an rien que pour stabiliser le nombre de chômeurs. Le système n'a jamais pu créer des emplois à ce rythme. C'est pourtant de cette incapacité que découlent de nombreux autres problèmes, car c'est un message violent qui est envoyé aux victimes de ce système : il n'y a pas de place pour eux. Près de la moitié de la population est traitée de cette façon à La Réunion, elle vit en dessous ou légèrement au-dessus du seuil de pauvreté.

Cette violence permanente engendre un climat de violence. Les conséquences les plus dramatiques remplissent les premières pages des journaux, ce sont les faits divers. Le week-end dernier à Saint-Pierre, un jeune a perdu la vie dans une bagarre. Une situation de plein emploi ne permet pas d'éradiquer tous les comporte-

ments violents, mais elle contribue à faire reculer l'insécurité sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le nombre de policiers ou de places de prison.

La crise se manifeste aussi dans des comportements favorisés par le chômage de masse. Les communes sont souvent les principaux employeurs, ce qui amène certains candidats à utiliser le chômage comme un moyen de pression permanent. Une fois élus ils embauchent en sachant qu'ils ne pourront pas donner à un travail à tous ceux qui ont cru aux promesses.

À la Plaine-des-Palmistes, la dérive va jusqu'à des manifestations de partisans du maire contre une employée du Rectorat, jugée incapable d'occuper le poste, car elle n'est pas du même parti que le maire.

Si le chômage était moins important, cela ne faciliterait pas la tâche d'élus ou de candidats peu scrupuleux, prêts à promettre des dizaines milliers d'emplois.

L'Union des Forces de Progrès pour le Développement et l'Égalité est la seule liste qui a fait de la rupture une priorité.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Motion présentée au Conseil départemental de La Réunion

Pour le soutien aux planteurs de canne à sucre et à toute la filière

Dans une motion lue hier matin par Maurice Gironcel, le Groupe de concertation pour le développement de La Réunion a appelé à amplifier la mobilisation pour sauver la filière canne-sucre. Les élus demandent au Conseil départemental de faire de la défense de la filière canne-sucre une des priorités de la mandature de la collectivité compétente dans l'agriculture. Voici le texte de la motion.

La filière canne représente à la Réunion un pan symbolique et économique considérable. Avec plus de 24 000 hectares de terres dédiées soit plus 57 % de la surface agricole utilisée, elle regroupe 3500 exploitations dont la taille moyenne est de 7,5 hectares.

Elle totalise 18 000 emplois dont 12 000 emplois directs soit 13 % de l'emploi privé.

La garantie donnée d'écouler toute la production de canne à un prix garanti a permis de sécuriser les revenus des planteurs en stabilisant l'activité tout en permettant une diversification des cultures.

Ainsi aujourd'hui, 80 % des produits frais consommés est produit localement et ce grâce à la complémentarité des filières. La canne à sucre profite des effluents des élevages qui sont fournis en paille et mélasse. Le maraîchage bénéficie de l'écume.

En matière d'énergie la bagasse fournit 12 % de l'électricité produite et jusqu'à 30 % en période de campagne.

Notre savoir faire est reconnu dans le monde car notre centre de recherche R cane durant ces six dernières années a réalisé cinq innovations mondiales.

Des pistes restent à explorer, de nouvelles valorisations sont possibles : papiers, cartons, isolants thermiques, panneaux agglomérés, textiles, culture de micro-organisme (levure, bactéries...), acides, plastifiants, revêtements protecteurs, adhésifs, cosmétiques, cires, graisse, bioéthanol, biogaz, médicaments...

L'avenir de l'agriculture Réunionnaise passe aussi par la diversification des productions animale et végétale (l'autosuffisance alimentaire est un objectif à fixer et à atteindre) ainsi que par une plus grande exploitation de la matière première qu'est la canne.

Mais la fin programmée pour 2017,



des quotas ainsi que des prix garantis en application des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce doit nous alerter au plus haut point sur les conséquences qui impacteront la filière canne et la Réunion dans son ensemble.

Nous prenons acte des déclarations successives du Président de la République ainsi que de ses ministres lors de leur venue à la Réunion pour une aide supplémentaire de 38 millions de l'aide nationale, la portant ainsi à 128 millions d'euros, sous réserve de l'autorisation de l'Europe. Nous exprimons nos plus vives inquiétudes quant à la non présentation de la demande d'autorisation auprès des instances de Bruxelles, qui aurait du être faite depuis des mois.

Il convient aussi de préciser que la dotation nationale supplémentaire de 38 millions d'euros, ne règle fondamentalement pas le problème des conséquences de la fin des prix garantis, car la baisse permanente du cours mondial, nécessitera un réexamen du niveau de cette dotation.

Aussi

Considérant le poids économique, social et environnemental que re-

présente la filière canne
Considérant également l'impact de la filière sur l'aménagement de notre territoire et sa contribution à la production énergétique
Considérant in fine le séisme économique, social et sociétal qui résulterait du recul de la filière

Nous conseillers départementaux réunis ce jour :

Réitérons notre soutien à la filière canne et par là même aux milliers de réunionnais qui y travaillent.

Demandons à l'Etat et à l'Europe l'activation des mécanismes de compensations.

Inscrivons le soutien à la filière canne sucre comme priorité de notre mandature.

Alertons l'ensemble des partenaires politiques, institutionnels, professionnels et techniques pour la tenue rapide d'états généraux de la filière canne sucre.

Sollicitons l'ensemble de nos parlementaires un soutien sans faille dans une action concertée en direction des instances nationales et européennes.

L'affaire de la Plaine des Palmistes rappelle l'ampleur de la crise sociale et politique

La liberté d'opinion est un combat quotidien à La Réunion

Parce qu'il ne respecte pas la liberté d'opinion, un maire persiste dans une attitude d'un autre âge depuis plusieurs semaines. L'affaire a pris un tour nouveau depuis mardi avec l'agression d'un journaliste par des nervis. Plainte a été déposée.

Depuis plusieurs semaines, Marco Boyer, le maire de la Plaine des Palmistes fait part publiquement de son désaccord avec la nomination de Corinne Robert, agent de l'Éducation nationale, dans une école de la commune. Des manifestations ont lieu, impliquant des employés communaux. Mardi, un journaliste a été agressé par des nervis en faisant son travail, plainte est déposée.

La base de cette affaire, c'est l'incapacité d'un élu à respecter la liberté d'opinion. Car le reproche fait à l'agent en question, c'est de ne pas être du même bord politique que le maire.

Elle fait aussi ressortir un vieux fond, à l'époque où le maire était alors un gros propriétaire terrien, et qu'il traitait une commune comme son territoire. Cet héritage est toujours présent, notamment parce qu'à cause de la crise, les Mairies sont souvent les premiers employeurs dans une commune.

Indignation

L'arrivée des vacances avait un peu apaisé la situation. Mais la rentrée des classes a coïncidé avec une radicalisation des actions des partisans du maire, ce dernier venant même haranguer les manifestants devant l'école.

Cette conduite indigne d'un élu de la République a soulevé une vaste réprobation des syndicats. Du côté des responsables politiques, Patrick Lebreton avait apporté le soutien de l'Union des Forces de Progrès à la travailleuse mise en cause. Hier, avec les autres parlementaires du Progrès, il a écrit à la ministre de l'Éducation nationale pour signaler les agissements du maire de la Plaine des Palmistes, et demander que des mesures soient prises pour faire revenir la sérénité.

Cette affaire rappelle que la lutte pour le respect de la liberté d'opinion reste un combat quotidien à La Réunion. La bataille est d'autant

plus d'actualité que dans les jours à venir, des élus peu scrupuleux vont multiplier les pressions sur les employés communaux ou ceux travaillant dans des associations financées par une collectivité, afin que ces travailleurs deviennent des agents électoraux au service d'un prétendant au poste de président(e) de Région.

Rupture nécessaire

Ces personnes n'ont aucun intérêt à changer le système. Elles vont faire tout pour freiner les changements afin de pouvoir garder ce moyen de pression qui les aide à se maintenir ou à atteindre le pouvoir.

Une seule liste a fait de la rupture avec ce système une priorité, c'est l'Union des Forces de Progrès pour le Développement et l'Égalité, liste conduite par Patrick Lebreton.

Communiqué de Témoignages

Mardi, un journaliste a été attaqué par les partisans d'un maire, Marco Boyer, son outil de travail a été cassé. Cet acte a été perpétré devant une école, et sans l'intervention des gendarmes il aurait pu avoir de plus graves conséquences.

Témoignages condamne fermement cette agression et réaffirme sa solidarité avec les confrères victimes de méthodes qui croient pouvoir impunément défier la démocratie en s'attaquant à la liberté d'expression.

En septembre 2012, deux journalistes, Edouard Marchal et Maïoumina Camara, avaient été agressés par des partisans de

Thierry Robert lors d'une conférence de presse du député-maire de Saint-Leu.

Cet acte avait entraîné une mobilisation allant au-delà des professionnels des médias pour dénoncer ce comportement anti-démocrate, et pour affirmer une vigilance pour que cessent de telles pratiques.

Deux ans plus tard, la plainte déposée contre les agresseurs avait été classée sans suite, ce qui n'avait pas manqué d'étonner.

En début d'année, l'attaque contre Charlie Hebdo a soulevé une vague d'indignation mondiale. Elle a eu un écho à La Réunion, où même des élus réputés pour leur sectarisme ont dit devant les micros leur solidarité et leur attachement à la

liberté d'expression.

À chacune de ces manifestations, Témoignages a rappelé combien le respect de la liberté d'expression restait un combat quotidien à La Réunion.

Les événements d'hier à la Plaine des Palmistes en sont l'illustration. En 2015, des personnes pensent encore qu'elles peuvent impunément écraser la liberté d'expression, liberté indissociable de la démocratie. La vigilance doit rester de mise pour libérer enfin La Réunion de ces comportements indignes en démocratie.

**Rédaction de Témoignages
Le 28 octobre 2015**

Di sak na pou di

Mon cher Marco, dépêche-toi...

Mon cher Marco, tu ne l'ignores pas : par un mot, un coup de téléphone, je t'ai toujours soutenu. Non pas électoralement puisque je ne suis pas électeur dans ta commune. Mais t'ayant connu au lycée, puis à travers le sport et une attirance partagée pour la poésie, j'ai aimé que tu aies ce parcours politique qui m'a même permis, six années durant, de te côtoyer sur les bancs du Conseil

Régional. Ces relations m'autorisent à te dire que, en ce moment, ça déconne méchamment chez toi. C'est à toi de mettre de l'ordre dans le bazar incroyablement qui a pour théâtre une école de la Plaine des Palmistes. Lève la tête, vois plus loin que le seul ressenti que tu peux avoir devant une personne qui, ai-je lu, n'est pas de ton camp politique. Sois plus intelligent et laisse la faire honnête-

ment le boulot pour lequel l'Inspection pédagogique l'a désignée. Dépêche-toi de retrouver l'indispensable hauteur de vue qui doit être celle d'un Maire. Ce dont tu es capable. Allez, dépêche-toi...

Raymond Lauret

Pour faire respecter la liberté d'opinion à la Plaine-des-Palmistes

Les parlementaires du Progrès écrivent à Najat Valaud-Belkacem

Voici copie de la lettre adressée hier par Patrick Lebreton, Jean-Claude Fruteau, Jean-Jacques Vlody et Michel Vergoz à Najat Valaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale. Les parlementaires du Progrès demandent à la ministre d'agir pour que cessent les pressions du maire de la Plaine-des-Palmistes à l'encontre de la nomination de Corinne Robert dans une école de la commune.



Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de vous adresser ce courrier afin d'attirer votre attention sur la situation de Madame Corinne Robert, une « Accompagnatrice d'élèves en situation de Handicap ». Cette citoyenne a été recrutée dans une école de la Plaine des Palmistes par le Rectorat de La Réunion, sur la base de son expérience et de ses compétences. Néanmoins, elle subit actuellement d'intolérables pressions exercées par le maire de cette commune. Ce dernier lui reproche d'être politiquement engagée dans un camp qui n'est pas le sien, et lui nie pour cela le droit de travailler dans un établissement de sa commune. À cette position indigne se sont ajoutés des comportements scandaleux.

Le 6 octobre dernier, afin d'empêcher la prise de fonction de Corinne Robert, le maire Marco Boyer avait en effet sommé le personnel communal déployé dans l'établissement

scolaire Claire Henou de quitter l'enceinte de l'école. À la mi-journée, les élèves avaient dû être surveillés par du personnel intercommunal non formé pour cela ainsi que par des parents d'élèves. Plus tard, le maire a réuni tout son personnel afin de maintenir une pression psychologique sur cet agent et la dissuader d'exercer dans sa commune le métier qu'elle aime et pour lequel elle a été recrutée. Des propos diffamants ont été tenus par Marco Boyer à l'encontre de cette jeune Réunionnaise, uniquement coupable de ne pas être au nombre de ses militants.

Ce lundi 26 octobre, une manifestation d'agents communaux a été organisée par le maire devant l'école Claire Henou. Des menaces ont été adressées, par de tierces personnes, contre le directeur de l'établissement scolaire. Ces violences psychologiques frappent également les enfants scolarisés dans l'établissement, leurs familles et le personnel éducatif. La situation s'est envenimée ce mardi 27 octobre

puisque des violences ont été commises, notamment à l'encontre d'un journaliste.

Tous ces faits sont relatés et condamnés, à juste titre, par l'ensemble de la presse réunionnaise.

Cet acharnement intolérable contre un agent du Rectorat nous ramène aux heures sombres de l'ordonnance Debré, lorsque des enseignants réunionnais étaient mutés ou licenciés pour l'engagement politique et citoyen qui était le leur, dans la sphère privée.

Nous vous demandons, Madame la Ministre, d'intervenir afin que cet élu cesse enfin de bafouer les principes les plus essentiels de la République. L'Éducation nationale et ses missions souveraines ne peuvent plus être prises en charge par un élu en dérive... ni dans le territoire hexagonal, ni dans les Outremer, ni à La Réunion.»

Pour une recentralisation de la gestion du dispositif

RSA : Patrick Lebreton obtient la confirmation de la création d'une mission parlementaire

À l'occasion de l'examen en commission de l'Assemblée nationale du budget « solidarité, insertion et égalité des chances », ce mercredi 28 octobre, Patrick Lebreton a alerté le gouvernement sur la gestion du RSA à la Réunion.

« La décision irresponsable prise en 2004 par le gouvernement Raffarin de transférer, à l'époque le RMI, fait peser sur le Département des charges très lourdes que l'Etat n'a jamais pleinement compensées », indique un communiqué du député,

« considérant le contexte de La Réunion, le Conseil départemental doit pouvoir retrouver une capacité d'action sociale adaptée à la situation des Réunionnais que la lourde gestion actuelle du RSA empêche ». Autrement dit, « la recentralisation du RSA, c'est-à-dire, le retour de sa gestion par l'Etat est un impératif ! » Ce sujet est d'une importance capitale et doit être engagé très rigoureusement. En effet, La Réunion comptait 115 538 allocataires du RSA au 31 décembre 2014, ce qui signifie que chaque famille réunion-

naise est concernée. Cette recentralisation possible devra donc être réalisée dans les conditions les plus sérieuses afin que les familles qui vivent du RSA ne connaissent aucun retard dans le versement de leur revenu.

« J'exprime ma satisfaction suite à la décision du gouvernement qui, en réponse à ma demande, a confirmé la mise en place d'une mission parlementaire relative à la recentralisation de la gestion du RSA et les conditions du transfert », conclut Patrick Lebreton.

Di sak na pou di

« Noires et Musulmanes, taisez-vous les filles... »

Le principe de l'égalité citoyenne, de la liberté d'expression, de la liberté de circuler et de la liberté de manifester est un droit acquis en France. Ce droit du citoyen n'est pas interchangeable, et ce quelle que soit sa religion, son lieu d'habitation, sa provenance sociale. Nos droits s'exercent pleinement si aucune infraction n'est constatée. A ce propos, beaucoup d'interrogations subsistent dans la gestion de l'affaire dite, « dérives sectaires supposées d'un groupe et de son gourou » à Saint-Louis de La Réunion.

Pour rappel, un groupe d'une dizaine de jeunes femmes s'était installé dans une maison à Saint-Louis, en compagnie d'un couple, suspecté par les familles et proches des jeunes femmes, d'abriter « une secte ». Le CRAN se joint à l'inquiétude des familles et des riverains qui aspirent à la tranquillité sociale. D'où la décision de la justice d'éloigner le « présumé gourou » de la ville de Saint-Louis. Sauf que, pour l'affaire dite « le groupe de jeunes femmes » de Saint-Louis, le CRAN s'interroge concernant l'utilité de l'arrêt préfectoral du dimanche 18 octobre 2015. Le but de cette décision administrative, était d'interdire toute manifestation sur la voie publique, notamment concernant ces jeunes femmes qui s'étaient regroupées à proximité de la gendarmerie de Saint-Louis. D'une part, ces jeunes femmes voulaient déposer

une plainte, car elles se sont senties en danger et menacées. Pourquoi le refus de la gendarmerie de Saint-Louis d'enregistrer une plainte ? Et d'autre part, elles étaient pacifiques devant la gendarmerie. Par ailleurs, le CRAN ne s'étonne plus du refus de la gendarmerie et de la police nationale à La Réunion d'enregistrer des plaintes.

A ce propos, qu'en pense le Défenseur des Droits concernant ce manquement (article 15-3 du code de procédure pénale) aux respects du droit des citoyens ? Ces 17 jeunes femmes, dont trois ont reçu une convocation de la justice pour mars 2016, sont des citoyennes françaises, tout comme ces centaines de personnes de la « communauté des surfeurs » à La Réunion qui ont organisé de nombreuses manifestations improvisées dans l'île, pour dénoncer la mauvaise gestion d'une soi-disant crise requin, notamment devant les grilles de La Préfecture en avril 2015 ; tout comme ces transporteurs routiers qui fréquemment font des opérations escargot ; tout comme ces agriculteurs qui perturbent le réseau routier. Est-ce que toutes ces manifestations, qui sont des « entraves » à la liberté de circuler, des troubles à l'ordre public ont fait l'objet d'une déclaration à La préfecture de La Réunion ? Effectivement, ces jeunes femmes ont manifesté leur présence devant la gendarmerie, une des solutions selon elles pour être en sécurité face à

des agressions potentielles. Cet arrêté exposait ces jeunes femmes à trois chefs de prévention : « organisation d'une manifestation sur voie publique sans déclaration, participation à un attroupement après sommations de se disperser, et trouble à la tranquillité d'autrui par agression sonore ».

Ces jeunes femmes Mahoraises à La Réunion se battent pour leur droit, pour leur citoyenneté, pour leur dignité et pour le respect de la femme. Le traitement réservé à ces femmes est scandaleux, elles sont le droit de réclamer une égalité de traitement. Plus ennuyeux pour les autorités, ces femmes refusent cette fonction mentale de colonisée, sans aucun droit, sans perspectives économiques de chômeurs endémiques, des citoyens sans aucune fierté, d'acculturées de la république. L'île de La Réunion doit montrer plus d'amour à ses enfants, faire de sa jeunesse hautement diplômée, un enjeu économique profitable, leur montrer par des exemples concrets que l'égalité des chances est le moteur de la promotion sociale. À la Réunion, c'est le contraire qui s'organise sous les yeux de nos élites politiques.

**Le responsable du CRAN
Réunion
Erick Murin**

C'en est trope !

La dent creuse de Roy Lewis

Le roman de Roy Lewis (« Pourquoi j'ai mangé mon père ») marque la fin du pithécantrophe et l'avènement de l'homo sapiens, c'est-à-dire le début de la propriété privée, du vol, du profit, du lucre et de la prostitution... mais le tout enlevé par un humour so british, très 'tongue-in-check', faisant de l'anachronisme connivent un procédé systématique et dynamique.

Un narrateur, Ernest, le crétin de la famille, se retrouve coincé entre deux modèles un oncle, Vania, aux allures de phacochère, qui veut retourner au miocène, et Edward, son propre père, féru d'évolutionnisme et avide de découvertes, qui ne rêve que de la fin du pléistocène. Entre eux, de formidables controverses sur la notion de progrès auxquelles la génération suivante se garde de prendre position.

Bien entendu, quelque chose de Tchekhov dans ce nouvel oncle Vania une résignation, une commune nécessité à se résigner.

Mais l'anachronisme récurrent concourt à faire de ce récit un pamphlet, une formidable condamnation de notre monde qui n'arrive pas à se renouveler et à se dépasser.

Aussi sonne-t-il comme un conte philosophique qui met en avant des question sur ce qui fait l'homme, et ce qu'il fait de son monde.

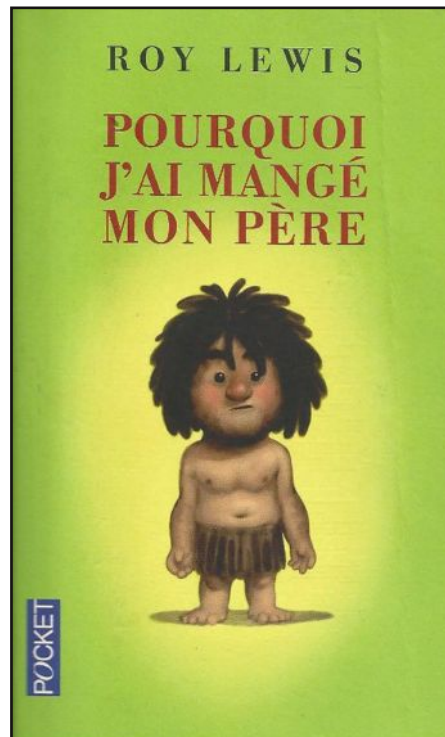
Le temps, pivot du récit, est traité davantage comme un transfuge, ou un miroir sans tain que comme un élastique.

Devenir humain, indique le titre, c'est pouvoir commettre un assassinat non plus pour se nourrir ou pour la reproduction, mais par intérêt, l'intérêt de soi et des siens. Voilà le progrès.

Alors pourquoi cette évolution, le train, la fusée, la cigarette électronique, si c'est pour en arriver à Auschwitz, à Hiroshima ou à la guerre en Syrie ? Ne valait-il pas mieux une disparition totale ?

« Pourquoi j'ai mangé mon père » montre que Roy Lewis a la dent creuse et qu'il lui est resté quelques souvenirs de ses très anciens repas. Une suspicion demeure néanmoins à la lecture de ce désopilant, cruel et actuel roman, une ombre devant laquelle nous ne saurions céder : n'a-t-il pas été écrit par un homo sapiens sapiens, c'est-à-dire un individu très bas de plafond ?

Vivement l'ère suivante.



Pourquoi j'ai mangé mon père de Roy Lewis (traduction Vercors et Rita Barisse), éditions Actes Sud-Pocket.

Précisions :

1. Histoire d'art. Suite à la publication de l'article « La falsification Pierre Angrand (1) » portant sur la vie, l'œuvre et la postérité de l'artiste néo-impressionniste, Charles Angrand, M. Pierre-Charles Angrand, le petit-neveu du peintre, me précise dans un courriel du 8 avril 2015 qu'Antoine et Emmanuel, sans en indiquer toutefois les dates de naissance et de décès, étaient « bien les neveux de Charles Angrand », à savoir « les enfants de sa sœur Maria épouse de Jules Carpentier ». Ce dont j'ai démontré la fausseté dans les articles suivants. Je me permets ici de préciser que, sollicités, les services de l'État-civil de la ville de Rouen et de la ville proche de Mont-Saint-Aignan où étaient domiciliés, il y a plus d'un siècle, M. et Mme Carpentier (4 rue Victor Morin, à Mont-Saint-Aignan – Seine Inférieure) attestent que « malgré les recherches entreprises, la consultation des tables décennales de 1893 à 1902, aucun acte [concernant Antoine et Emmanuel Carpentier] ne figure

dans les registres d'état civil ». Ce qui confirme mon analyse.

M. Pierre-Charles Angrand rectifie une erreur qu'il indique vouloir aussi « signaler au journal », à savoir que « Pierre Angrand n'était pas agrégé en histoire de l'art (cette agrégation n'existait pas), il était agrégé d'Histoire-Géographie ». Je me permets de préciser qu'à aucun moment je n'ai porté cette mention qui m'est reprochée. Reprenant les termes de l'article nécrologique du journal des Sables-d'Olonne en date du 20 juillet 1990, j'avais indiqué dans Témoignages du 13 novembre 2014 : « professeur honoraire, agrégé de l'université ». Par la suite, il est désigné par les termes d'« historien » ou de « neveu du peintre ». Dans l'article du 2 avril 2015, s'il a été fait le choix de la mention « universitaire en histoire de l'art », c'est uniquement parce que je tenais à faire état d'un domaine d'étude non à une quelconque chaire ou un quelconque diplôme, cette précision visant à donner plus d'ampleur à la démonstration que je souhaitais mener. Rappelons à ce titre que Pierre Angrand (1906-1990) fut chargé par René Jullian d'un cours à l'institut d'Art et Archéologie en Sorbonne et que ses publications comme ses travaux non édités concernent dans leur immense majorité le domaine de ce que l'on appelle l'histoire de l'art, pour être plus exact, la peinture de la 2^{de} moitié du XIX^e siècle.

2. Une annonce publiée dans le Quotidien en date du 17 octobre 2015 indique la volonté qui est la mienne de changer de patronyme, pour des raisons philosophiques et morales, de substituer au nom d'ANGRAND celui de KIYA, Jean-Baptiste. Une demande en ce sens est formulée en direction de Mme la Garde des Sceaux afin de prendre effet.

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Sinon, gar a ta guèl a la rékré !

La o la plinn dé palmis, odrémié pou ou, odrémié èt kolé séré èk lo mètèr sinonsa "gar a ta guèl a la rékré" konm di lo shantèr Renaud. I di, lo mètèr in pé boukou gro kèr i sipòrt pa ditou son bann zopozan. Dann son kolimatèr, inn ti madam, lo ti madam i travay pou lédikasyon nasyon, na pwin aryin pou roprosch a èl, mé konm, sirman li tyinbo tèt, lo mètèr i rod lo pou é dikou li la mont la tèt la popilasyon pou dégot lo madam.

Sa in vié métod zané swasant. Ni apèl sa zané Péro-Pradié, si ou té pa dakor èk lo pouwar, gar a ta guèl a la rékré. Bann kamarad viktim lordonans Debré i koné in nafèr. Si ou té pa dakor èk lo mètèr kont pa d'si pou gingn inn ti plas, té anbosh aryink pétrolèz pou la kantinn é pou zéléksyon.kan mi wa foto dovan la méri zordi, fé pans a mwin pétrolèz zané swasant. Vi son laz, somanké lo mètèr i dwa èt in pé nostalgik.

Souvan – dé-fwa ni san konm si inn dé shoal rotour i rèv rovir an aryèr. Ni san konm si zot i grins, ni san konm si zot ti pé d'san i bouy, vik i gingn pi fé konm avan. Zournal i di, zistoman zordi la o la plinn i rosanm bokou, zané swasant èk bann nérvé, bann gro bra, zournalis la gingn lo kou, la kas zot zaparèy foto konm dann zané swasant. Zamontrèr èk zamontrèz, si zamé zot i dwa lèw travay la o la plinn odrémié èt èk lo mètèr sinon gar a ta guèl a la rékré !

Justin

« Guèp i fé lo ni, li fé pa d'myé ! » – In kozman pou la rout

In kozman konmsa lé fasil pou konprann. Mi vé dir dann son sans figuré . Kosa sa i vé dir ozis ? Sa i vé dir, i fo pa sèy fèr sak ou i gingn pa fèr. Sa i arsanm lo kozman an fransé : « Shakinn son métyé...é bann vash sar bien gardé ». Donk si ou i gingn pa fé in n'afèr, la pa bézoin mayé, n'a d'ot lé pli kapab ké ou pars zot lé kalkilé pou fé sa. Ni koné z'abèy i fé do myèl, la pa gèp ! Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? ! Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir, ké rant-rant, ni pé z'ète dakor, tazantan, rantre nou.